

L'an deux mille vingt et un, vingt juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de la convocation : 16 juillet 2021

Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,
Absents : Victoire BEAUJOU, Pierre HOEZELLE, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
M Pierre HOEZELLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE,
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/41 : subventions aux associations

Mme le Maire présente les propositions faites par la commission ad hoc pour la répartition de l'enveloppe de 13 000 € votée dans le cadre du budget primitif pour les subventions aux associations.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTI ON 2020	DEMANDE 2021	DECISION 2021
Amicale des pompiers de Faux	500	500	500
Amicale laïque	0	2 000	2 500
Cadet Roussel	1 100	770	1 500
Club des 3 lacs	660	0	0
Constance social club	1 000	1 000	1 000
Folie ! Les Mots	0	0	100
Folies Fripes	300	300	300
Jeune sapeur Bourgneuf	0	100	100
La voie est libre	250	2 000	250
MAS/CIMADE	500	500	1 000
Miam	250	0	0
Millenotes	100	0	0
Pivoine	500	0	0
Planning familial	200	200	500
RadioVassivière	250	250	250
Télémillévaches	250	250	250
Tom pousse	1 500	1 500	2 000
Tout azimut	500	0	0
Entente athlétique aubussonnaise	0	800	800
Mas musici	0	100	100
Grange de Lachaud			1 000
Amies & amis de La Commune-section Creuse			300
Contes en Creuse			500



Le conseil municipal à l'unanimité, valide les propositions d'attribution de subvention telles que présentées ci-dessus en précisant que leur versement sera effectué sous réserve que l'ensemble des documents demandés soient fournis au secrétariat (bilan, prévisionnel...)

À Faux la Montagne, le 26 juillet 2021,

La Maire

C. MOULIN

